



Les Français à l'étranger : un atout pour notre pays

Contribution de la FFE au Projet des Socialistes

17 mai 2006

Disposer de communautés nombreuses et actives à l'étranger est une chance dont notre pays n'a pas encore pris la pleine mesure. A l'heure de la mondialisation, **les 2.2 millions de Français établis à l'étranger sont les meilleurs représentants de nos valeurs, de notre culture et de notre économie.**

Un gouvernement de gauche se doit de répondre avec volonté et ambition à leurs principales préoccupations. C'est dans cette perspective que ce court exposé se place, sur la base de propositions concrètes élaborées par les militants de la Fédération des Français à l'Étranger pour le Projet du Parti Socialiste.

Représentation politique :

- **élire 10 députés des Français de l'Étranger** à la proportionnelle dans le cadre de circonscriptions continentales ;
- **démocratiser l'élection des Sénateurs des Français de l'étranger** par une large augmentation du collège électoral (ajout de grands électeurs supplémentaires) ;
- **transformer l'Assemblée des Français de l'Étranger en un « Conseil Général d'outre frontière »**, doté de compétences décisionnelles (action sociale, formation professionnelle, bâtiments scolaires, action culturelle de proximité) et de moyens (dotation de l'État et ressources propres + transfert de personnels) ;
- **réintroduire l'organisation des élections européennes** dans les centres de vote à l'étranger en rattachant ces suffrages à la circonscription électorale d'Île-de-France ;
- **généraliser le vote à distance** (vote par correspondance classique et par Internet) à toutes les élections organisées dans les centres de vote à l'étranger.

Affaires sociales :

- **faciliter l'accès des Français de l'étranger dépourvus de toute couverture sociale à une protection minimale** par des accords avec les caisses locales et la réforme des Centres Médicaux Sociaux consulaires ;
- **étendre le champ d'activités de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)** aux seniors et handicapés français à l'étranger ;

- **mettre en place dans les Consulats un dispositif d'accueil et d'assistance juridique au bénéfice des femmes** (violences conjugales, mariages forcés, répudiations) et de leurs enfants ;
- **améliorer la situation des agents de l'Etat recrutés locaux** (salaires, protection sociale et retraite) ;
- **adopter une loi de solidarité et d'indemnisation des biens professionnels et personnels** en faveur des Français de l'étranger victimes de troubles politiques, de spoliations, de faits de guerre et de catastrophe naturelle ;
- **assurer la continuité de la protection sociale française pendant une durée donnée à toute personne souhaitant développer un projet économique, culturel ou social à l'étranger.**

Enseignement, formation professionnelle et culture :

- **placer l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) sous la double tutelle** des Ministères des Affaires Etrangères et de l'Education Nationale ;
- **réduire de moitié les frais de scolarité** à la charge des familles dans les établissements de l'AEFE ;
- **installer dans le cadre consulaire un dispositif de formation professionnelle** en liaison avec les entreprises françaises installées localement et les centres de formation du pays de résidence ;
- **développer les filières bilingues dans l'enseignement public** des Etats membres de l'Union européenne et de l'OCDE ;
- **créer une Agence de la Coopération Culturelle, Scientifique et Technique** pour relancer l'action fléchissante de la France dans ces domaines.

Seule une action vigoureuse des pouvoirs publics sera à même de répondre à l'ambition qu'expriment ces propositions. Elle ira de pair aussi avec le **renforcement du service public français à l'étranger**, victime des choix politiques et budgétaires désastreux de la droite ces dernières années. Il s'agit de recapitaliser les différents programmes relatifs aux Français de l'étranger, qui ont été tant réduits depuis une dizaine d'années.

Il faut à l'étranger **un réseau cohérent de consulats, exécutant à hauteur de moyens financiers et humains nouveaux ses missions de proximité**. Ce réseau travaillera d'autant mieux qu'il **s'intégrera aussi dans la dynamique de la coopération consulaire européenne**, au bénéfice de la représentation des Européens dans le monde et d'un traitement juste des demandes de visa dans le cadre de bureaux communs Schengen à inventer.